

COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33



MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°15

Réunion de bureau du vendredi 01 décembre 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM.-C. CASTROFLORIO - S. CHILOTTI - J. GRAGLIA - Y. SIAD- J. NUCERA - J. THAON- A. MARY

Excusés : M. L. CAPPATTI

Assiste : M. J. ALEXANDRE

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. ALEXANDRE Jordan (arbitre de Ligue) qui assiste à la réunion en tant qu'invité, arrivé en début de saison du District de Provence.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°14 du 24 Novembre dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. BEN BOUBAKER Aymène, décision prise par PV distinct.

La CDA a reçu MM. FALKOU Jordan et PIETON Geoffrey, décision prise par PV distinct.

Lors du week-end dernier, deux rencontres ont été arrêtées avant leur terme. L'une en Foot Entreprise, l'autre en U18 D2.

La Ligue Méditerranée de Football comptabilise à ce jour 112 nouveaux arbitres stagiaires, dont 28 en Côte d'Azur, issues des différentes FIA (formation initiale en arbitrage) qui se sont déroulées depuis le début de la saison.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Lors du week-end du 26 et 27 novembre 2022, 5 observations ont eu lieu.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a pu satisfaire à toutes les désignations pour le week-end du 03 et 04 décembre 2022.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre